

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC



**AVIS DE PUBLICATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-434
SUR LES SYSTÈMES D'ALARME**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 10 avril 2017, le règlement numéro 2017-434 ;

QUE le règlement numéro 2017-434 a pour objet et conséquence de règlementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la Ville de Paspébiac et de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes ;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Paspébiac ;

QUE conformément aux *articles 361 et 362 de la Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, ce 29^e jour du mois d'août 2017.

Me Karen Loko
Greffière